

Les ateliers du CODEV

«Vers une mobilité pour tous et sans obstacle»

1 Juin 2013

Édito

Sur le territoire de la CARA, les besoins de mobilité sont importants, tant en matière de déplacements internes que pour sortir de ce territoire «presqu'île».

Une offre de transport collectif par bus, en porte-à-porte, comme elle est développée en secteur urbain, ne peut être localement une réponse.

De fait, «l'atelier Mobilité» suggère des pistes de travail allant dans le sens du renforcement d'offres multimodales et combinées de transports. Il s'agit d'optimiser des offres classiques comme «Cara'bus» mais également d'explorer de nouveaux modes de transports.

Surtout, ces propositions sont élaborées avec l'idée de se mettre à la place de l'utilisateur et non pas d'un opérateur de transports.

La mobilité est une composante importante du développement économique et de l'attractivité de la CARA.

La valorisation d'expériences engagées sur d'autres territoires a constitué une base précieuse pour nos réflexions et propositions.



L'essentiel... en quelques mots

- > Offrir une information consolidée entre tous les opérateurs de transports pour que la multi modalité devienne une réalité.
- > Développer le transport à la demande pour désenclaver le territoire et répondre aux besoins d'une population vieillissante.
- > Informer sur l'offre mais également accompagner les publics fragilisés dans l'utilisation des transports.
- > Encourager la mobilité douce (vélo, pédestre) et le recours au covoiturage et à l'auto-partage.
- > Apporter des réponses aux demandes saisonnières et «décalées».

Pour contacter le CODEV...

Sylvie LEGROS
17, rue de l'Électricité - 17200 Royan Cedex
Tél. 05 46 39 64 41

Atelier «Mobilité»

...

Des initiatives importantes sur d'autres territoires

La structuration d'une information globale sur l'ensemble des offres de mobilité est la base nécessaire à une intermodalité performante sur un territoire. Elle sous-tend la mise en place d'une organisation efficace et une coordination entre les différents réseaux de transports : trajets, horaires, correspondances facilitées, signalétique claire.

Le Code des Transports prévoit désormais la mise en place obligatoire d'un Système d'Information Multimodale (SIM) dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

Plusieurs exemples de systèmes intégrés existent en France et dans les pays voisins comme au Luxembourg. En France, nous pouvons citer TRANSILIEEN en région parisienne, RTM dans la région marseillaise... mais également des initiatives en province (Finistère...).

Ces systèmes proposent une information multimodale intégrée indiquant les trajets «porte à porte» et combinant les différents moyens de transport y compris les déplacements vélo, pédestres et les alternatives co-voiturage/auto-partage. De plus, ces systèmes proposent désormais une information en temps réel prenant en compte les retards et/ou événements exceptionnels.

Pour répondre aux besoins de la clientèle étrangère, une information multilingue est indispensable.



Quelques propositions...

Structurer l'information et faciliter son accès

Offrir une **plateforme d'information** permettant à l'utilisateur qui souhaite organiser un déplacement de disposer d'une information combinée de l'offre de transport publique ou «solidaire» existant localement indépendamment des opérateurs (train, bus, mer,...) et des offres complémentaires (taxis, transport à la demande, location vélos, co-voiturage, transports solidaires...). Cette information devrait être accessible via différents supports : **plateforme téléphonique, site Internet, applications pour Smartphone,...**

L'utilisateur doit pouvoir disposer d'une information en temps réel de cette offre de mobilité : «mon bus passera dans 10 mn à la station-arrêt la plus proche de chez moi...».

La nécessité **d'inscrire cette offre combinée dans des plateformes régionales voire nationales** est soulignée. A ce titre, la plateforme **«CommentJV»** développée par la Région Poitou-Charentes devrait être considérée.

Promouvoir l'information et sensibiliser

La réussite de ces propositions passera par une **promotion/sensibilisation des habitants, des entreprises et des acteurs économiques** de l'Agglomération, non seulement au travers des publications officielles, mais aussi par des **réunions de terrain** qui expliqueront en détail les modalités et l'utilité de ces offres.

Au-delà des seules réunions d'information, l'intérêt **d'accompagner les publics socialement fragilisés** dans l'utilisation de cette offre de mobilité apparaît nécessaire : sensibilisation, présence d'accompagnateurs bénévoles dans les différentes communes du territoire...

Enfin, la **«mobilité sans obstacle»** suppose également de porter une attention toute particulière en direction des personnes en situation de handicap et des populations vieillissantes.

La mobilité suppose avant tout l'accessibilité des transports publics et de la «mobilité douce» à l'ensemble de la population en toute autonomie.

...

Développer une offre multimodale de transports

Aller vers une offre consolidée de mobilité pour l'utilisateur : tarification attractive y compris gratuité, «billettique» intégrée, guichet unique – centrale de réservation.

Faciliter pour l'utilisateur l'ensemble des aspects pratiques d'un déplacement : horaires coordonnés, ruptures de charge limitées, correspondances facilitées, tarification simplifiée.... Ceci nécessitera, entre autres, un cadencement de l'ensemble des moyens de transports ainsi qu'un suivi en temps réel.

Cette nécessité revêt une acuité particulière avec l'arrivée du TGV à Royan et Saujon à l'horizon 2017 et le projet de mise en place de l'aéroport Rochefort – St-Agnant.



Développer le transport à la demande (TAD)

- > Développer le transport à la demande pour désenclaver les communes de la CARA, éviter l'isolement et répondre aux besoins d'une population vieillissante. 30% des communes représentant 20% du territoire et 4 500 habitants ne sont pas desservis par une ligne de transport en commun.
- > Rechercher des solutions innovantes et économiquement viables pour s'adapter au contexte spécifique de la CARA et à la répartition géographique de sa population.

Des demandes saisonnières ou en horaires décalés à satisfaire

Les demandes de mobilité existent également en dehors des horaires d'ouverture «classiques» des transports publics car l'offre privée, notamment de taxis, est très insuffisante pour y répondre.

À titre d'exemples :

- > Lors des spectacles, concerts, sorties de «boites de nuit», des systèmes de navettes ou «Noctabus» devraient être mis en place en utilisant les parkings disponibles (centres commerciaux ou autres) comme parkings de dissuasion.
- > Des offres «saisonnières» mériteraient également d'être mises en place pour décharger le réseau routier local déjà proche de la saturation. Ainsi, il est proposé de mettre en place des «navettes plages» à partir des principaux campings et lieux de résidence...

Pour l'ensemble de ces demandes «décalées», les solutions peuvent passer par une offre «publique» mais également par des initiatives privées du type transport solidaire ou co-voiturage.

D'autres pistes à explorer

...

Désenclaver l'accès au territoire de la CARA est un objectif majeur qui suppose la réalisation des plans actuellement en cours (PDU, SCoT, schéma routier départemental, TGV, aéroport Rochefort – St Agnant). Néanmoins un effort important de réflexion, d'anticipation et de coordination devra être engagé avec l'ensemble des partenaires. Le groupe se propose de contribuer à ces réflexions. Dans ce contexte, le transport maritime pourrait être considéré pour développer des liaisons maritimes ou fluviales (Gironde, Seudre, Océan Atlantique).



Quelques propositions...

La Voiture autrement

Le co-voiturage devrait être encouragé et promu. Des points de rassemblement dans les communes devraient être créés en complément des aires de co-voiturage. Des efforts devraient être faits de façon à faciliter la réutilisation de l'information entre les différentes plateformes d'information/réservation. L'offre actuelle est trop morcelée et parcellaire pour être attractive pour l'utilisateur.

L'auto-partage (mise à disposition d'un véhicule à plusieurs utilisateurs) semble pour l'instant peu adapté à l'échelle de la CARA compte tenu de l'étendue du territoire mais pourrait être mise en place dans le cœur d'Agglomération.

Renforcer la Mobilité douce

La mobilité douce offre des perspectives importantes de développement sur le territoire de la CARA, notamment dans son cœur aggloméré. Des aménagements (en lien avec Véloodyssée) ont été engagés pour permettre une pratique sécurisée du vélo. Néanmoins, tant pour des déplacements quotidiens que pour les loisirs, le vélo apparaît encore sous-utilisé, le réseau de pistes/itinéraires cyclables est insuffisant et le balisage quasi-inexistant.

Un effort important de développement d'itinéraires pédestres et de balisage devrait être également réalisé pour faciliter et encourager les déplacements à pied au sein des communes, mais également entre les communes.

Des actions spécifiques pourraient être conduites en se rattachant à la «semaine européenne de la mobilité» du 16 au 22 septembre de chaque année, en ciblant plus particulièrement les trajets vers l'école ou le travail.

Le vélo à tout âge

Une offre locative de vélo à assistance électrique pourrait aider localement au développement des pratiques. L'ADEME indique que les Vélos à Assistance Electrique (VAE) permettent un allongement significatif des trajets moyens parcourus (facteur 2 voire 3 par rapport aux distances parcourues en vélo, soit un passage de 3 à 4 km vers 6 à 10 km).

Des actions incitatives pour l'utilisation du vélo (subvention, coaching,...) devraient être développées, y compris pour l'utilisation combinée vélo et transports publics (bus, train).